

Le rapport de tendance se penche sur l'enseignement de la musique, des arts et des activités créatrices, disciplines qui n'ont jusqu'ici guère été abordées par la recherche en éducation en Suisse. Il s'agit pourtant d'un domaine d'enseignement et d'apprentissage dynamique et varié qui mérite d'être mieux connu.

Le rapport de tendance en bref

Le rapport commence par dresser l'état des lieux du débat actuel autour de la formation culturelle et artistique. Se fondant sur des plans d'études et d'autres documents et sources tirées de la littérature spécialisée, il présente les objectifs de l'enseignement de la musique, des arts et des activités créatrices, de même que la définition et l'orientation pédagogique des diverses disciplines de ce domaine. Une analyse des horaires cantonaux sert de base à une comparaison des durées d'enseignement consacrées aux disciplines artistiques. Le rapport passe ensuite en revue les filières de formation à l'enseignement de ces disciplines à divers niveaux de la scolarité obligatoire. Une revue des études réalisées révèle dans quelle mesure les effets de transfert escomptés de l'enseignement de la musique et des arts ont effectivement été vérifiés, et les aspects sur lesquels la recherche se concentre actuellement en Suisse. Pour terminer, le rapport examine les perspectives de ce domaine de l'éducation. La médiation culturelle occupant une place croissante, tant pour compléter l'enseignement qu'élargir l'horizon de l'enseignement artistique et culturel, elle est également abordée dans le rapport. Celui-ci l'illustre en décrivant quelques projets réalisés avec succès.

Une discipline en pleine évolution

Lorsque l'on s'intéresse à l'enseignement de la musique, des arts et des activités créatrices, on constate rapidement qu'il est en plein renouveau. Ce constat s'applique tant à l'échelle mondiale, où des organismes internationaux, telles l'UNESCO, l'UE et l'OCDE, œuvrent en faveur de la formation artistique et culturelle des enfants et des adolescents dans le cadre scolaire ou extrascolaire, qu'à la Suisse, où l'initiative Jeunesse+musique et le manifeste Arts & éducation (de la Commission suisse pour l'UNESCO) visent à renforcer ce domaine. Mais ce renouveau intervient aussi sous la pression exercée par divers changements dans le système éducatif. Voici ces différents changements:

- a) L'introduction de nouvelles disciplines, comme l'enseignement des langues étrangères (qui débute désormais au primaire) ou les cours d'informatique, a parfois réduit le nombre d'heures consacrées à l'enseignement de la musique.
- b) La réorganisation de la formation des enseignantes et des enseignants, en particulier l'abandon de la formation de maîtres spécialisés dans une seule discipline, a conduit à une réduction dramatique de la formation spécifique, en particulier dans les activités créatrices. Dans l'ensemble, on se plaint que les généralistes ou les maîtres et maîtresses d'un groupe de disciplines reçoivent une formation spécifique insuffisante dans les disciplines musique, arts et activités créatrices.
- c) La participation de la Suisse à des enquêtes internationales (TIMSS, PISA) et la définition de standards de formation dans le cadre du projet HarmoS ont renforcé la tendance à classer le domaine artistique dans la catégorie des disciplines «secondaires» et à les négliger par rapport aux disciplines dites «principales», parmi lesquelles on range les langues, les mathématiques et les sciences.
- d) Les efforts visant à harmoniser le système éducatif, le passage d'un enseignement centré sur les contenus à un enseignement axé sur l'acquisition de compétences et la nécessaire

reformulation des plans d'études au niveau des régions linguistiques obligent les disciplines à se repenser et à se réorienter.

Cette réorientation implique un certain rapprochement entre disciplines, qui conduit à l'adoption d'une définition commune et à une désignation générique: enseignement artistique, culturel ou esthétique. Ce regroupement reflète, d'une part, la volonté de faire front commun face à une marginalisation clairement perceptible. D'autre part, il témoigne aussi de la crainte de chacune de ces disciplines de perdre encore du terrain.

Les ambitieux objectifs d'une éducation esthétique

L'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat Harmos) définit pour la première fois les objectifs de l'école obligatoire à l'échelle nationale. Le domaine «musique, arts et activités créatrices» y figure aux côtés de quatre autres domaines d'enseignement (langues, mathématiques et sciences naturelles, sciences humaines et sociales, de même que mouvement et santé) et est décrit comme suit: «une culture artistique théorique et pratique diversifiée, orientée sur le développement de la créativité, de l'habileté manuelle et du sens esthétique, ainsi que sur l'acquisition de connaissances relatives au patrimoine artistique et culturel» (concordat Harmos du 14 juin 2007).

Formulés de manière très générale dans le concordat, les objectifs de l'enseignement dans ce domaine sont définis de manière plus précise dans les plans d'études régionaux. Le Plan d'études romand (PER), déjà en place, réunit ces objectifs de l'école obligatoire sous le terme générique «arts». L'orientation principale de cet enseignement est résumée comme suit: «Découvrir, percevoir et développer des modes d'expression artistiques et leurs langages, dans une perspective identitaire, communicative et culturelle» (PER, 2010). Le plan d'études harmonisé pour les cantons germanophones (Lehrplan 21) est encore en préparation. Dans le domaine des disciplines artistiques, il tend à établir des liens étroits entre les arts visuels, les activités créatrices manuelles et sur textile, tout en en distinguant clairement la musique.

Dans le cadre de l'évolution du système éducatif suisse (définition d'objectifs nationaux, élaboration de plans d'études à l'échelle des régions linguistiques, orientation sur les compétences), le rapport de tendance présente des analyses des plans d'études et des études consacrées à la définition des disciplines que sont la musique, les arts et les activités créatrices. Ces travaux renvoient aux dimensions de l'éducation esthétique, qui sont également l'actualité dans le contexte international:

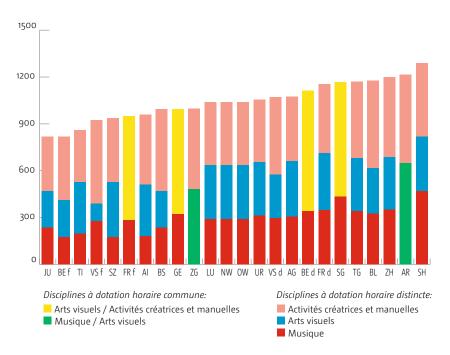
- développer la capacité de perception (par les sens) grâce à des expériences esthétiques et en apprenant à approfondir et à différencier les perceptions;
- développer les capacités d'expression créatrices par des réflexions ou des activités expressives, productives et reproductives, ainsi que transformatrices;
- amener à appréhender les éléments de sa propre culture et d'autres cultures en se confrontant à des œuvres, à la création artistique et culturelle et à des artistes de diverses provenances;
- développer et renforcer la capacité de jugement par des réflexions critiques sur sa propre création ou celle d'autrui, et en appréhendant l'environnement aménagé.

Pour ce qui est de la définition de la discipline et de ses objectifs pédagogiques, on observe des évolutions parallèles dans les différentes disciplines. L'enseignement tend à se concentrer moins sur l'œuvre ou le produit, afin de s'orienter davantage sur le processus et sur l'individu, c'est-à-dire sur ses expériences. Il importe tout d'abord de savoir dans quelle mesure il est possible d'appliquer les exigences formulées (définition de la discipline et objectifs) dans l'enseignement effectif et comment ils y déploient leurs effets.

Durée d'enseignement

Afin de connaître les ressources temporelles mises à disposition pour atteindre les objectifs présentés ci-dessus, nous avons examiné les horaires officiels des cantons. Sur leur base, nous avons calculé la durée d'enseignement totale à l'école obligatoire et l'avons mise en rapport avec la durée d'enseignement consacrée à la musique, aux arts et aux activités créatrices. La comparaison internationale se fonde sur une étude consacrée à l'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe.

A l'école primaire, le nombre obligatoire de leçons en musique, arts et activités créatrices sur toute la durée de l'enseignement à l'école primaire représente en moyenne 22%, avec des variations considérables d'un canton à l'autre (de 16 à 27%). Le calcul de la durée d'enseignement consacrée à la musique, aux arts et aux activités créatrices tient compte des écarts qui séparent les cantons tant pour ce qui est du nombre de semaines d'écoles par an que de la durée des leçons. En moyenne, un enfant suit quelque 1000 heures d'enseignement (soit environ 5,5 leçons par semaine) dans les disciplines artistiques au cours des six années de l'école primaire. Les différences intercantonales s'avèrent toutefois considérables (le total variant entre 800 et 1300 heures). Des écarts importants séparent également les diverses disciplines enseignées (cf. figure ci-dessous).



Source: CDIP/EDK (2009). Stundentafeln der Volksschule : Primarstufe und Sekundarstufe I : Stand: Schuljahr 2009–2010 = Grilles horaires de la scolarité obligatoire : Primaire et secondaire I : Etat: année scolaire 2009–2010

Au secondaire I, la dotation horaire de l'enseignement de la musique, des arts et des activités créatrices diffère encore davantage d'un canton à l'autre qu'au degré primaire. Selon le niveau d'exigence et compte tenu des choix possibles, les dotations horaires varient énormément. Si la moyenne du nombre d'heures obligatoires se situe à 340, ce qui correspond à un peu moins de 4 leçons par semaine, leur nombre varie entre 137 et 540 selon le canton.

Pour résumer, on peut dire que le domaine musique, arts et activités créatrices bénéficie dans l'ensemble d'une dotation horaire appréciable en Suisse, même si celle-ci varie beaucoup selon le canton et la discipline. Sur toute la durée d'enseignement à l'école obligatoire, le temps consacré à ce groupe de disciplines atteint 18%.

La dotation horaire de l'enseignement de la musique, des arts et des activités créatrices reste bonne même en comparaison internationale. Le pourcentage de la durée totale d'enseignement à l'école obligatoire qui est consacré aux disciplines artistiques en Suisse (18%), correspond au pourcentage relevé en Finlande (16%) ou en Autriche (14,5%). Si l'on considère toutefois le nombre d'heures dédié à ces disciplines en chiffres absolus, de grandes différences apparaissent entre ces deux pays (Finlande et Autriche: 998 heures) et la Suisse (1374 heures). Les ressources horaires s'avèrent cependant nettement plus faibles en Allemagne (9%; 874 heures) et en France (9%; 828 heures).

Qualification du personnel enseignant

Au cours de la formation préparant à l'enseignement au jardin d'enfants ou au cycle d'entrée dans la scolarité, les étudiantes et les étudiants doivent acquérir des qualifications dans toutes les disciplines (langue, mathématiques, individu et environnement, activités manuelles et créatrices, arts visuels, musique et rythmique [qui comprend aussi du théâtre], mouvement et sport, éthique et religions). Les personnes qui souhaitent enseigner à tous les niveaux des degrés préscolaire et primaire, étudient également toutes les disciplines. Les personnes se destinant à devenir enseignant spécialisé au primaire sont tenues le plus souvent d'étudier les disciplines linguistiques, les mathématiques, ainsi que l'individu et l'environnement, de même que deux à trois des disciplines restantes. Selon les instructions régissant ce choix, certaines hautes écoles pédagogiques permettent d'opter pour une ou plusieurs disciplines artistiques. Pour la formation à l'enseignement au secondaire I, l'étudiant doit, selon l'institution, choisir un nombre variable de disciplines artistiques appartenant à celles parmi lesquels l'étudiant doit faire son choix.

Afin de compenser les limites que les choix proposés imposent à l'habilitation à enseigner, les hautes écoles pédagogiques proposent des formations complémentaires, qui permettent d'acquérir l'habilitation à enseigner d'autres disciplines.

Vu les choix proposés dans la formation, on prévoit une pénurie croissante de personnel enseignant au bénéfice de bonnes qualifications dans les disciplines musique, arts et activités créatrices. La situation est d'autant plus préoccupante que la formation dans ce domaine comporte des exigences élevées, exigences auxquels les étudiants ne parviennent pas toujours à satisfaire, car le temps consacré aux disciplines artistiques au gymnase s'avère insuffisant pour les élèves n'ayant pas choisi leur option spécifique dans une de ces disciplines et que la plupart des gymnases ne proposent même pas les disciplines travaux manuels et activités créatrices sur textile.

Pour les généralistes des degrés préscolaire et primaire, qui doivent étudier toutes les disciplines, la formation dans les diverses disciplines artistiques est plutôt limitée. Raison de plus pour craindre une qualification insuffisante dans l'exercice de la profession. Or un tel manque de qualification serait en contradiction avec les objectifs élevés définis dans le domaine musique, arts et activités créatrices.

De la recherche sur le transfert à la recherche sur l'efficacité

Pour justifier l'éducation artistique et culturelle, on rappelle sans cesse – en évoquant les résultats de recherches – qu'elle a des effets de transfert positifs sur les capacités cognitives, de même que sur le développement social et individuel des élèves. Les preuves concrètes de relations de cause à effet et d'effets à long terme sont toutefois rares. Les influences les plus faciles à démontrer sont celles exercées sur des capacités proches des compétences exigées dans l'enseignement des disciplines artistiques.

On tend actuellement à se demander s'il sera possible, et si oui dans quelle mesure, d'atteindre les objectifs de formation dans ces disciplines. Il serait vain de déplorer le manque de recherches consacrées à l'efficacité de l'enseignement dans les disciplines artistiques en Suisse, puisque le processus visant à définir des objectifs et à adopter des objectifs nationaux vient d'être lancé et que ses premières phases n'englobent pas les disciplines artistiques. Ce n'est que lorsque les objectifs auront été clairement définis et introduits dans la pratique, qu'il sera possible de mener des études probantes sur l'efficacité de l'enseignement, en termes de réalisation des objectifs.

Il importe cependant de souligner qu'en dehors des études consacrées à l'enseignement élargi de la musique, le domaine musique, arts et activités créatrices n'a jusqu'ici guère fait l'objet de la recherche en éducation en Suisse. Le mandat de recherche attribué aux nouvelles hautes écoles pédagogiques et aux hautes écoles d'art va combler cette lacune. Les structures requises devant encore être mises en place, les études sont encore rares. Celles qui existent se concentrent en général sur le mode d'enseignement, considèrent le point de vue qualitatif et se fondent le plus souvent sur de petits échantillons. En prévision des futures études sur l'efficacité, les plans d'études ont déjà été soumis à des analyses: on a cherché à identifier des modèles par disciplines dans les plans d'études et leur application dans l'enseignement ou recherché des caractéristiques de modèles de compétences. Dans le cadre des réformes de l'enseignement, mentionnées plus haut, signalons aussi divers travaux qui ont proposé des définitions d'objectifs. A la Haute école pédagogique de Zurich, on a ainsi élaboré un Referenzrahmen für Gestaltung und Kunst (cadre de référence pour les arts et les activités créatrices). Notons que ce travail reprend la notion de literacy (que l'OCDE traduit par «littératie») de PISA pour l'appliquer à l'éducation esthétique. Cette notion de «littératie esthétique» a également été reprise dans les débats qui entourent la conception des nouveaux plans d'études.

Perspectives

Afin de garantir une éducation artistique et culturelle à la fois efficace et de qualité, telle que la préconisent diverses organisations internationales, il importe de préciser ses objectifs et de lui garantir les ressources nécessaires (durée d'enseignement et qualification du personnel enseignant). Pour renforcer, profiler et optimiser l'enseignement, il convient d'intensifier les travaux de recherche et de développement dans ce domaine et

d'encourager l'acquisition de capacités appropriées dans les hautes écoles pédagogiques et d'art. Il importe aussi de multiplier et de consolider les liens et la coopération entre écoles, institutions culturelles et artistes au sein de programmes, de projets et de plateformes de la médiation culturelle. L'acquisition de compétences de base et l'expérience unique que constitue la rencontre avec l'art et les artistes fourniront à toutes les personnes vivant en Suisse les moyens de participer activement à la vie culturelle.

GROSSENBACHER, S. ET OGGENFUSS, C. (2011). Von der musischen Bildung zur «aesthetic literacy». Musik, Kunst und Gestaltung in der Volksschule. Rapport de tendance n° 12. Aarau: CSRE, 160 pages, ISBN 978-3-905684-12-4, 30 CHF (TVA comprise, frais de port en sus)